

Règlement du Championnat du Finistère Habitable 2020

Article I

Le Championnat du Finistère habitable est organisé par le CDV29 et les Clubs de Voile du département sur l'année civile.

Il comprend toutes les épreuves organisées en habitable répondant aux critères d'acceptation définis à l'Article II ci-après.

Les résultats validés, transmis dans les délais au CDV29 par les Clubs organisateurs, seront traités pour établir le classement du Championnat du Finistère.

Le site du CDV29 publiera chaque mois le classement provisoire.

Le Championnat se déroule du 1er Janvier au 31 décembre de l'année.

Article II

Critères acceptation:

Les épreuves seront prises en compte suivant les conditions suivantes :

- Le nombre total d'inscrits à l'épreuve doit être égal ou supérieur à 10 bateaux,
- Le nombre de bateaux par groupe de classement doit être au moins cinq
- Le skipper doit être licencié dans un club du département
- Epreuves courues sous la jauge Osiris Habitable
- Les résultats adressés au CDV dans les quinze jours suivant l'épreuve, exclusivement sous la forme d'un fichier de sauvegarde (extension WDZ) de FREG.

Article III

Classements :

Sur chaque régates pour laquelle les critères de prise en compte ont été respectés, le skipper du bateau, identifié par son numéro de licence, recevra un nombre de points calculés selon la formule suivante :

Points = $100 \times (\text{inscrits} - \text{rang} + 1) / (\text{inscrits})$

Le vainqueur est le coureur qui, à l'issue des épreuves, totalise le plus de points pour ses huit meilleurs résultats. Ex Aequo : Les départages se feront selon l'Annexe A 8 des règles de l'ISAF.

Les régates seront affectées de coefficients selon leur durée :

- Régate d'un jour : coefficient 1
- Régate sur 2 jours: coefficient 2
- Régate sur 3 jours et plus : coefficient 3

Un titre de Champion du Finistère toutes classes est attribué en Osiris habitable

Ce titre sera décerné lors de la soirée des champions du CDV29.

Le Trophée sera remis au Skipper inscrit au Championnat du Finistère, le bateau sera obligatoirement mentionné dans la proclamation des résultats.